



# « Challenge A Chacun son Everest ! »

## RÈGLEMENT 2026

L'association [À Chacun son Everest!](http://www.challenge-a-chacun-son-everest.com) organise le « Challenge À Chacun son Everest ! ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de réunir des fonds au profit d'À Chacun son Everest.

Ce document vous expose les modalités et règles à suivre dans le cadre de ce défi virtuel. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

### **Article 1: MODALITES**

- **Date** : du vendredi 12 juin à 8h au lundi 22 juin 2026 inclus
- **Distances** : libre
- **Lieu** : territoire national (métropole et outre-mer)
- **Objectif** : action solidaire à effectuer en courant, en marchant, à vélo ou autre sports divers

### **Article 2: CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Tous les acteurs de cet événement s'engagent sur la page internet : [www.challenge-a-chacun-son-everest.com](http://www.challenge-a-chacun-son-everest.com)

Les inscriptions sont ouvertes à partir du jeudi 23 avril à 8h et cela jusqu'au lundi 22 juin à 20h.

Le tarif de l'engagement est de 10€ (auquel 1,20 euros sont automatiquement ajoutés pour couvrir les frais de gestion de la plateforme digitale). L'intégralité des engagements (10€ / participant + les dons potentiels versés) sera reversée à l'association A Chacun son Everest !

Les dons complémentaires d'un montant égal ou supérieur à 20€ ouvrent droit à l'émission d'un reçu fiscal par l'association, conformément à la réglementation en vigueur. Les dons d'un montant inférieur à 20€ ne donnent pas lieu à la délivrance d'un reçu fiscal.

Les mineurs peuvent participer mais exclusivement sous la responsabilité de leur responsable légal.

***Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération (ainsi que du présent règlement).***

A l'issue de leur inscription, les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard attestant de leur mobilisation.

### **Article 3 : ASSURANCE**

Tous les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce challenge n'est pas une compétition, il s'agit d'une opération solidaire et tous les participants s'inscrivent sous leur entière responsabilité pour tout dommage. L'activité physique demande un entraînement adapté, ainsi tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En s'inscrivant à cet évènement les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association À Chacun son Everest !, organisatrice de l'évènement, de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération.

### **Article 4 : ANNULATION**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'évènement sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, les frais d'inscription (10€) seront reversés à l'association À Chacun son Everest !

### **Article 5 : DROIT A L'IMAGE**

#### **Utilisation d'image**

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Challenge À Chacun son Everest ! » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La publication / diffusion de photos des enfants reste sous la responsabilité des parents.

Par ailleurs dans le cadre de manifestation en public, les photos en plan large ne nécessitent pas de flouter les participants, cependant en cadre serré "**l'autorisation est nécessaire si vous êtes isolé et reconnaissable**".

L'association À Chacun son Everest ! peut, si elle est identifiée sur les réseaux par les participants, utiliser les publications pour sa communication (réseaux sociaux, newsletters, journal annuel).

## **Protection des données personnelles - RGPD :**

Dans le cadre de la Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD), nous conservons les données personnelles afin d'organiser le challenge, traiter les inscriptions des participants et émettre les reçus fiscaux ; le cas échéant. Ces données sont conservées de manière sécurisée dans nos fichiers pour l'usage exclusif de l'Association et ne sont en aucun cas cédées ou partagées.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles le concernant en s'adressant à notre Association :

- par email à l'adresse [chamonix@achacunsoneverest.com](mailto:chamonix@achacunsoneverest.com)
- ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à « À Chacun son Everest ! 703 rue Joseph Vallot, 74400 Chamonix »

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Lors de l'inscription, le participant a également la possibilité de s'inscrire à la newsletter de l'association. À tout moment le participant peut se désabonner des newsletters en se rendant directement en bas de l'une des newsletters qu'il reçoit.

## **Article 6: PROGRAMME**

Le participant a le libre choix de la distance qu'il souhaite parcourir que ce soit en courant, en marchant, à vélo ou d'autres sports divers, sans distance minimum.

## **Article 7: ENGAGEMENT**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite, et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.